



Préface



ous avez été sélectionné par Valdelia pour effectuer pour son compte, une prestation de traitement des Déchets d'Éléments d'Ameublement non ménagers.

Ce guide vient rappeler les conditions d'exploitation de cette prestation ainsi que les règles de traçabilité dans le cadre de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement professionnels organisée par Valdelia.

Il présente également les modalités de renseignement du Système d'Information LEO pour chacune des étapes de la prestation.



TABLE DES MATIERES

Glossaire	
G .055a.	Vos démarches sur le Système d'informations LEO

Glossaire

DEA: déchets d'élément d'ameublement

DEA non-ménagers: Déchets d'Eléments d'Ameublement détenus par des détenteurs non ménagers.

Détenteurs non ménagers: Personnes morales en possession de déchets. Un détenteur de mobilier non ménager est soit une entreprise (usines, supermarchés, restaurants, bureaux, cafés, hôtels, avocats, notaires, etc.) soit une collectivité ou administration (écoles, hôpitaux, mairies, restaurants scolaires, etc.).

NON-DEA : déchet ne relevant pas de la filière des Déchets d'Elément d'Ameublement (ex. DEEE, palettes, emballages, etc.)

FMV: Fractions Matières Valorisables issues du prétraitement des DEA et devant être préparées/affinées avant d'être utilisées en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

MPS : Matières Premières Secondaires issues de la préparation au recyclage des déchets et pouvant être utilisées en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

Vos démarches sur le Système d'informations LEO

- 1.1 Réceptionner un apport
 - 1.1.1 Réceptionner un apport issu d'une collecte

Vise les collectes organisées par Valdelia

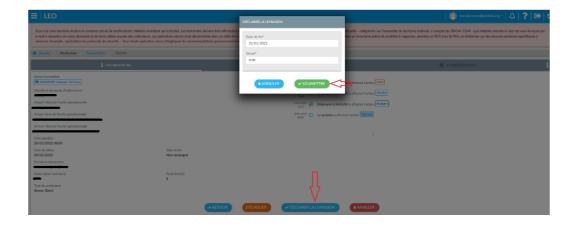
ÉTAPE 1 : Se connecter à LEO et se rendre dans le module Production/Transactions.



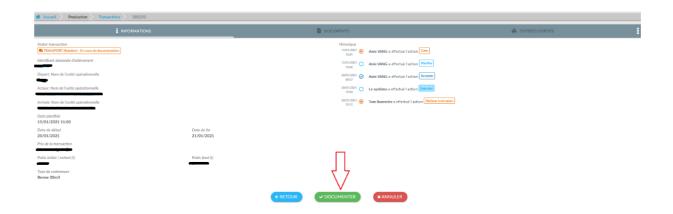
ÉTAPE 2 : Sélectionner la transaction de type transport représentant le dépôt sur la matériauthèque.



ÉTAPE 3 : Cliquer sur « Déclarer la livraison » pour renseigner la date et l'heure de fin de la livraison.



ÉTAPE 4 : Cliquer sur « Documenter ».



ÉTAPE 5 : Uploader votre fiche d'apport et renseigner le poids. Vous pouvez également uploader une photo du contenant, porte ouverte, avec le lot non déchargé. Enfin cliquer sur « Soumettre ».



Après validation de la part de l'équipe de production de Valdelia, votre transaction de Transport sera visible dans l'onglet « stock Apports » du module « Production/Stocks Matériauthèque ».



1.1.2 Déclarer et réceptionner un apport issu d'une livraison directe

Vise les apports livrés directement par un détenteur, sans passer par le service de collecte de Valdelia. Vous le déclarerez et accuserez sa réception tel que précisé ci-dessous :

ETAPE 1 : Se rendre sur LEO et cliquer sur Apport.



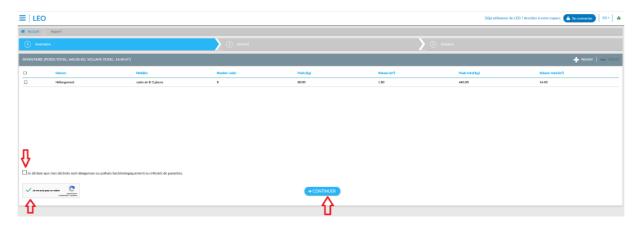
ETAPE 2 : Cliquer sur commencer votre apport.



ETAPE 3: renseigner le formulaire puis cliquer sur OK.

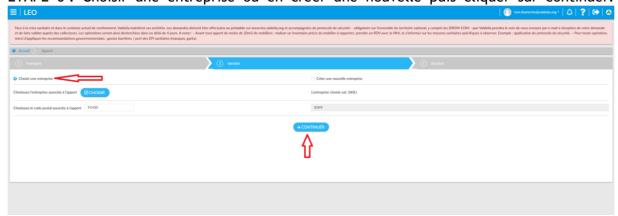


ETAPE 4 : Déclarer si vos déchets sont dangereux, valider le Captcha puis cliquer sur continuer.

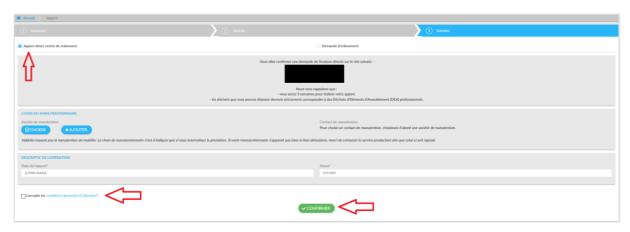


ETAPE 5 : Créer un compte LEO ou s'identifier.

ETAPE 6 : Choisir une entreprise ou en créer une nouvelle puis cliquer sur continuer.



ETAPE 7 : Cliquer sur Apport direct centre de traitement puis renseigner les informations.



ETAPE 8 : Après validation noter le numéro de suivi généré.

ETAPE 9 : Se rendre dans le module Production/Stocks Matériauthèque.



ÉTAPE 10 : Cliquer sur "Réceptionner un Apport".

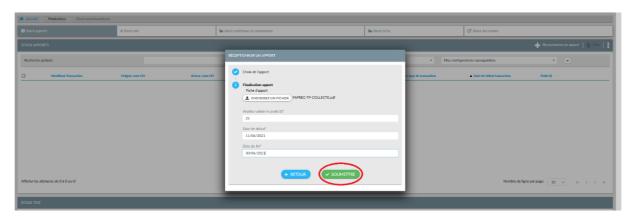


ÉTAPE 11 : Sélectionner votre unité opérationnelle chargée de réceptionner l'apport et renseigner le numéro de suivi généré précédemment.

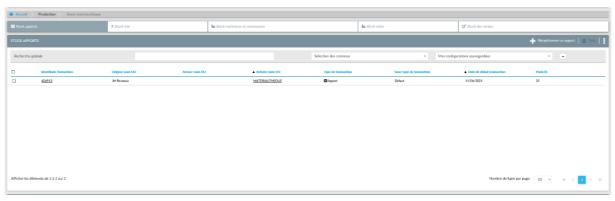


ÉTAPE 12 : Renseigner votre fiche d'apport au format PDF ainsi qu'une date de début et de

fin d'apport puis cliquer sur « Soumettre ».

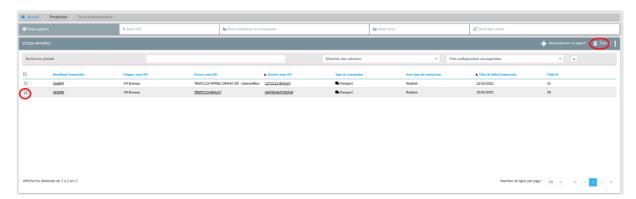


Une fois le formulaire précédent validé et le poids confirmé, une fenêtre de confirmation informe que l'apport a bien été réceptionné. Cette étape donne lieu à la création d'une transaction d'apport dans LEO. Elle est accessible depuis l'onglet « Stock Apports ».



1.2 Déclarer le tri d'une réception

ÉTAPE 1 : Se rendre dans le module « Production/Stocks Matériauthèque ». Dans l'onglet « Stock Apports », sélectionner la transaction d'apport que vous souhaitez trier puis cliquer sur « Trier ».



ÉTAPE 2 : Renseigner le formulaire de Tri en veillant à respecter le poids total indiqué. Cocher la case de déclaration sur l'honneur puis cliquer sur soumettre.



NB. Cette étape consisteen la séparation des DEA SOUHAITES, NON-DEA et des éléments que vous evacués dans votre Centre de Massification Volontaire.

ÉTAPE 3 : Une nouvelle transaction de Tri est créée dans LEO pour les familles de déchets « DEA souhaités » et « Non DEA ». Une transaction d'Apport vers votre Centre Massification Volontaire (CMV) est créée pour la famille de déchet « Evacuation CMV» .

Pour afficher le détail de ces transactions, cliquer les liens dans le message d'information ou rendez-vous dans l'onglet Production/Transactions.



Le(s) stock(s) DEA souhaités créé se retrouve(nt) au sein de l'onglet Stock Trié.



Le(s) stock(s) de NON DEA créé(s) se retrouve(nt) au sein de l'onglet Stock Refus dans l'encart « Sortie de Tri ».



L'apport sur votre CMV se retrouve dans la page Production/Stock au niveau de l'onglet stock apport.



1.3 Déclarer le démantèlement d'un stock de DEA Souhaités en composants

Il s'agit ici, de déclarer le démantèlement des DEA réceptionnés et de bien préciser les composants résultants : Pied de bureau, roulettes, etc. Il est nécessaire, à cette étape aussi, de bien déclarer la part de refus de traitement ainsi que les composants non souhaités.

Afin de déclarer le démantèlement suivez les étapes ci-dessous :

ÉTAPE 1 : Se rendre dans l'onglet « Stock trié » et cliquer sur le bouton « Décomposer un stock » du stock que vous souhaitez Décomposer.



ÉTAPE 2 : Renseigner le formulaire, cocher la case puis cliquer sur « Soumettre ».



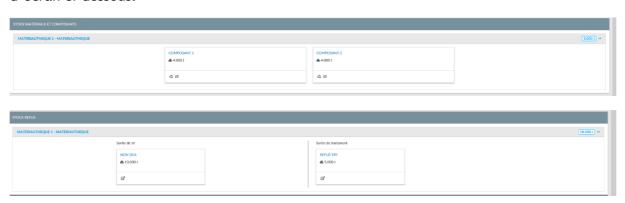
NB. Cette étape consiste en la décomposition des Composants, Refus de traitement et les éléments que vous évacuer vers votre CMV.

Une nouvelle transaction de Traitement est créée dans LEO pour les familles de déchets « Composants » et « Refus de traitement ». Une transaction d'Apport vers votre CMV est créée pour la famille de déchet «Evacuation CMV»

Pour afficher le détail de ces transactions, cliquer les liens dans le message d'information ou rendez-vous dans l'onglet Production/Transactions.



Le(s) stock(s) Composants créé(s) se retrouve dans l'onglet « Stock Matériaux et Composants ». Et le(s) stock(s) de Refus de Traitement créé(s) se retrouve(nt) dans l'onglet « Stock Refus » dans l'encart « Sortie de Traitement » comme le précise les captures d'écran ci-dessous.

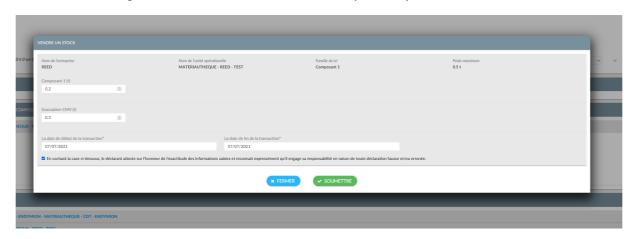


1.4 Déclarer la vente d'un stock de composant.

ÉTAPE 1 : Il s'agit ici de déclarer la vente des « Composants » issue de l'opération de démantèlement. Pour cela, rendez-vous dans le « Stock Matériaux et Composants » puis cliquer sur le bouton « Vendre un stock » du stock de composant concerné.



ÉTAPE 2 : Renseigner le formulaire, cocher la case puis cliquer sur « Soumettre ».



NB. Cette étape consiste à déclarer le tonnage des composants vendu et des composants invendus que vous évacuer sur votre CMV.

Une nouvelle transaction de Vente est créée dans LEO pour la famille de déchets « Composants ». Une transaction d'Apport vers votre CMV est créée pour la famille de déchet « Evacuation CMV ».

Pour afficher le détail de ces transactions, cliquer les liens dans le message d'information ou rendez-vous dans l'onglet Production/Transactions.



Le(s) stock(s) Composants vendu(s) se retrouve dans l'onglet « Stock des Ventes ».

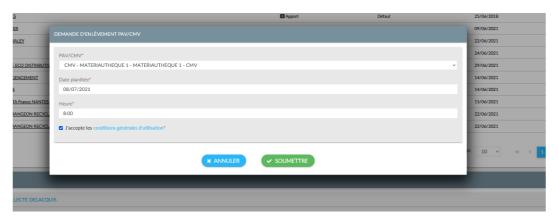


1.5 Demander l'enlèvement de la benne de votre Centre de massification volontaire.

ETAPE 1 : Se connecter à LEO et se rendre dans la page Production/Stock puis cliquer sur les trois petits points puis Enlèvement.



ETAPE 2 : Selectionner votre Centre de Massification Volontaire et renseigner la date et l'heure à laquelle vous souhaité planifier votre enlèvement. Enfin cliquer sur Soumettre.



ETAPE 3 : Après plannification de la part des équipes Valdelia et acceptation du transport vous serez notifié par mail que votre demande d'enlèvement a été planifiée.

Procédure pour référencer un exutoire :

Tout exutoire de valorisation ou d'élimination doit être préalablement autorisé par Valdelia.

Pour le déclarer, veuillez renseigner le formulaire de déclaration [Annexe 1] et l'adresser auprès de : suiviprestataires@valdelia.org